



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-192

PUBLIÉ LE 14 MARS 2022

Sommaire

Assistance publique-Hôpitaux de Paris-Service "Concours Affectations" / Direction des Ressources Humaines

75-2022-03-14-00005 - Arrêté rectificatif fixant la composition du jury du
concours interne d'ingénieurs hospitaliers (1 page)

Page 3

Assistance publique-Hôpitaux de Paris-Service
"Concours Affectations"

75-2022-03-14-00005

Arrêté rectificatif fixant la composition du jury
du concours interne d'ingénieurs hospitaliers

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS**

**CENTRE DE LA FORMATION ET
DU DEVELOPEMENT DES COMPETENCES**

Service Concours

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté directorial n°75-2021-08-02-00002 du 2 août 2021, portant ouverture, à compter du du concours externe sur titres pour l'accès au grade d'ingénieur hospitalier de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial 75-2021-12-09-00001 du 08 décembre 2021 fixant la composition du jury du concours interne sur épreuves d'ingénieurs hospitaliers ,

Vu l'arrêté du 17 novembre 2021 portant délégation de signature du directeur des ressources humaines de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Le Directeur des Ressources Humaines entendu ;

ARRETÉ

ARTICLE 1 : Monsieur PELLE Renaud, Secrétaire Général, à l'AP-HP Sorbonne Université, membre du jury plénier du concours interne d'ingénieur hospitalier, est empêché le 14 mars 2021 et ne pourra pas participer au jury oral du concours interne d'ingénieur hospitalier.

A compter du 14 mars 2021 M PELLE Renaud, n'est plus membre du jury plénier du concours interne d'ingénieur hospitalier.

Fait à Paris, le 11 mars 2022

Pour le directeur Général,
Pour le Directeur des Ressources
Humaines empêché,

Directrice du Département Formation Continue et
Développement Professionnel Continu

Albane TRIHAN